

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par
M. Goasdoué
-----**ARTICLE 8 BIS**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cet établissement »

les mots :

« l'un de ces établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.